

DISPOSITIF P.E.C.H.E

Pôle Éducatif Contre le Harcèlement à l'École



PROTOCOLE DE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT



LE HARCÈLEMENT C'EST...

*Une violence répétée
régulièrement*

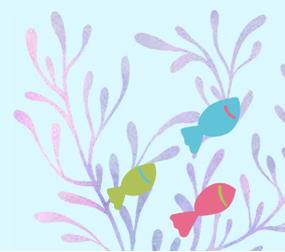
*Une violence verbale,
physique, psychologique*



*Un effet de groupe,
une violence opérée
par plusieurs élèves*

*Une victime qui a peur, qui
ne peut pas se défendre
et qui se retrouve isolée*

*Une disproportion des forces et
un rapport dominant / dominé*



CADRE RÉGLEMENTAIRE

LA LOI BALANANT PUBLIÉE AU JO LE 03 MARS 2022

Article 1 : Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement

« Les établissements ... prennent les mesures appropriées [visant à] ... prévenir l'apparition de situations de harcèlement, à favoriser leur détection ...apporter une réponse rapide et coordonnée et à orienter les victimes, les témoins et les auteurs, le cas échéant, vers les services appropriés et les associations susceptibles de leur proposer un accompagnement... Une information sur les risques liés au harcèlement scolaire, notamment au cyberharcèlement, est délivrée chaque année aux élèves et parents d'élèves. »

Article 5 : Le projet d'école ou d'établissement mentionné à l'article L. 401-1 fixe les lignes directrices et les procédures destinées à la prévention, à la détection et au traitement des faits constitutifs de harcèlement au sens de l'article 222-33-2-3 du code pénal. [...] les représentants de la communauté éducative associent les personnels médicaux, les infirmiers, les assistants de service social et les psychologues de l'éducation nationale intervenant au sein de l'école ou de l'établissement. »

LE DÉCRET

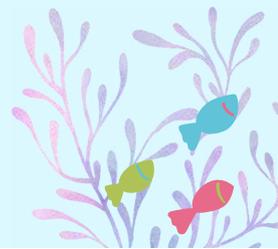
Décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 - art. 9 qui inclut notamment un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement dans les plans de prévention de la violence, qui deviennent de fait des plans de prévention des violences et du harcèlement en milieu scolaire.

LES CIRCULAIRES

Circulaire n° 42 715 de la MEA en date du 4 août 2022 qui rappelle les lois sur le délit de harcèlement et donne obligation aux établissements du premier et du second degré à mettre en place un protocole de traitement des situations de harcèlement.

Circulaire n° 2013- 100 du 13 août 2013 relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement à l'école

Circulaire n° 2013-187 du 26 novembre 2013 relative à la prévention et au traitement de la cyberviolence entre élèves.



LE P.E.C.H.E

Qui sommes-nous ?

Quel protocole ?

Quels programmes ?



Quel protocole ?

La méthode de préoccupation partagée

Qui sommes-nous ?

CONSTITUTION :

IEN : Pilote
CPAIEN, Directeur, DASED
Tous formés à la MPP

RÔLE :

Évaluer la situation
Mettre en œuvre le protocole
Suivre les situations
Rendre compte des interventions

Quels programmes ?

- Des séances dédiées dès le CP.
- Des temps forts dans l'année.
- Un café des parents par an sur le sujet.
- Des élèves ambassadeurs et des outils pour les élèves (carte "ma canne à pêche", etc).



L'ÉQUIPE RESSOURCE DU P.E.C.H.E

PILOTE

RÉFÉRENT CIRCO



Mme Eva JANNON



Mme Marie
GOËTZ-GEORGES

RÉFÉRENT CIRCO



Mme Elvina PAHOA

DASED



M Julien D'HERVILLY

RÉFÉRENT CIRCO



Mme Laurette ITCHNER

DASED



Mme AH MIN Oihau

DASED



Mme Emmanuelle
LAFORGE

DASED



Mme Johanna
CONSTANT

DASED



Mme Carole
REDOUTEY

DIRECTRICE



Mme Noëlle
FAAHU-VAKI

DIRECTRICE



Mme Roselynne
KEUVAHANA

DIRECTRICE



Mme Tiareroa
PAOAAFAITE



L'ÉQUIPE RESSOURCE DU P.E.C.H.E

Prénom NOM	Fonction	École	☎	✉
Marie GOËTZ-GEORGES	IEN	Circo	40 43 01 85	marie.goetz-georges@education.pf
Eva JANNON	CPAIEN	Circo	89 52 81 00	eva.jannon@education.pf
Elvina PAOHA	CPAIEN	Circo	87 71 07 05	elvina.pahoa@education.pf
Laurette ITCHNER	ERUN	Circo	87 73 09 73	laurette.itchner@education.pf
Carole REDOUTEY	Psychologue	GS VF	87 37 52 85	car.red70@gmail.com
Oihau AH MIN	ME	Toata	87 77 69 05	oihao.ahmin@gmail.com
Julien D'HERVILLY	ME	GS VF	87 76 50 07	juliendhervilly@hotmail.com
Emmanuelle LAFORGE	ME	GS Mama'o	87 29 02 90	emmanuell.laforge@ac-polynesie.pf
Johanna CONSTANT	ME	Taimoana	89 56 01 78	Johanna.Constant@ac-polynesie.pf
Noëlle FAAHU-VAKI	Directrice	Tuterai Tane Maternelle	40 42 79 80	maternelle.tuteraitane@education.pf
Roselyne KEUVAHANA	Directrice	GS Fautau Val	40 42 69 29	ecole.fautauval@education.pf
Tiareroa PAOAAFAITE	Directrice	Tuterai Tane Élémentaire	87 37 06 42	elementaire.tuteraitane@education.pf

PROCESSUS D'ALERTE

1. Le directeur alerte l'IEN

2. L'équipe est sollicitée par l'IEN

3. L'équipe organise son intervention avec le groupe WHATSAPP 

 Équipe ressource PECHE

4. Un binôme PECHE est arrêté

5. Le binôme prend contact avec le directeur de l'école concernée



LA MÉTHODE DE PRÉOCCUPATION PARTAGÉE

Une méthode basée sur le principe d'éducabilité qui privilégie la réparation et qui a pour but de casser l'effet de groupe en agissant avec chacun des élèves.

Des actions ciblées, simultanées et menées sur un temps court (15 jours max) par un binôme du pôle ressource

Des entretiens individuels

La communication de la situation

Avec la cible : écoute, soutien, rassurement

À l'équipe pédagogique

Avec les intimidateurs présumés : non jugement, absence de sanction

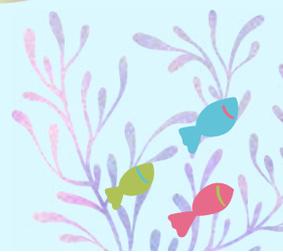
Aux familles de l'école au cas par cas
À la famille de la cible

Le suivi

Des documents : fiches d'entretien, tableau récapitulatif des actions menées

Des bilans : d'étape et de fin de prise en charge

Une vigilance accrue et un suivi des contenus



DES PROGRAMMES

Le harcèlement est une priorité dans les écoles qui s'articule autour :

De séances pour enseigner

Les émotions
L'empathie
Les dangers des réseaux sociaux
La loi
Les différences
Les risques psychologiques sous forme de jeux de rôles,
Des débats philo
Des exposés

De temps forts pour se se rappeler

Des journées de lutte contre le harcèlement
Des chants

Des collectifs pour informer

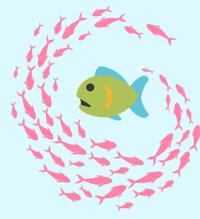
Avec l'équipe du P.E.C.H.E et les élèves ambassadeurs (en fonction des thèmes)
Des cafés parents
Des réunions d'élèves ambassadeurs

Des outils

Une carte "Ma canne à P.E.C.H.E"
Une charte à rédiger en école



Harcèlement scolaire ?



Mon enfant se fait souvent embêter par un groupe d'élèves dans la cour de récréation, même en classe.
Ça le rend triste. Il a des angoisses. Il est en colère aussi. Il n'a pas un comportement habituel.
Je voudrai aider mon enfant. Comment je peux le faire ?

Harcèlement verbale (insultes, moqueries...)

Maman, papa, à l'école, il y a des copains qui m'embêtent tout le temps...

Harcèlement psychologique (rumeurs, isolement...)

Ils m'ont donné un surnom et ils se moquent de moi...
Ils prennent mon goûter
Ils me tirent les cheveux, ils me tapent...

Cyber-harcèlement (réseaux sociaux, SMS, mails...)

Je n'en peux plus !!!

STOP

Je me cache pour pleurer...J'ai honte

Papa, maman, vous reconnaissez votre enfant ?

N'attendez pas !

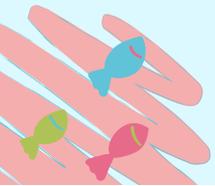
Informez l'école de la situation, nous pouvons vous aider.

Ensemble pour votre enfant.



"MA CANNE À P.E.C.H.E"

En début d'année, votre enfant recevra une carte "Ma canne à PECHE". Cette carte lui servira à se souvenir qu'il peut rencontrer des adultes ou enfants référents dans sa classe ou son école s'il en ressent le besoin.



PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT

MON ENFANT EST VICTIME DE HARCÈLEMENT, QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?



DANS MON ÉTABLISSEMENT, PRÉVENIR ET COMBATTRE LE HARCÈLEMENT EST L'AFFAIRE DE TOUS !

C'est pourquoi l'ensemble de la communauté scolaire s'engage à :

➔ Pour connaître et prendre en compte le phénomène du harcèlement

1 offrir un espace de ressources au sein de l'établissement où les membres de la communauté éducative (personnels, parents et élèves) peuvent consulter l'ensemble des informations et documents élaborés dans le cadre de la campagne nationale et au niveau local ;

2 réaliser un bilan des actions conduites communiqué au conseil d'école ou au conseil d'administration.

➔ Pour prévenir le harcèlement entre élèves

3 reconnaître l'importance du phénomène, instaurer un climat scolaire favorable au respect mutuel entre élèves et adultes, assurer la cohésion de l'équipe, associer les parents ;

5 permettre l'expression des élèves dans des espaces de paroles et mettre en place des pratiques collaboratives entre élèves en développant les compétences sociales et civiques dans diverses disciplines ;

4 mettre en place des règles de vie claires, compréhensibles et adaptées à l'âge des élèves à partir de trois principes : ne pas agresser les autres élèves, venir en aide aux élèves agressés, faire participer les élèves qui sont isolés ;

6 travailler sur le harcèlement avec l'ensemble des élèves dans le cadre des programmes et des heures de vie de classe, de la formation de délégués et de médiateurs, d'actions de sensibilisation (concours, forum...), inscrire les actions de prévention dans la durée.

➔ Pour traiter les situations d'élèves victimes de harcèlement

7 accompagner les élèves isolés ou en situation de vulnérabilité pour leur proposer une aide, écouter, proposer un soutien, s'interposer en tant qu'adulte ;

10 apporter à l'élève et à ses parents une réponse cohérente, adaptée pour traiter les cas de harcèlement avérés, en prenant toutes les mesures nécessaires à la protection de l'élève ;

8 chercher à croiser les regards entre adultes pour prendre une décision sans précipitation, en contactant en premier lieu les parents ;

11 travailler avec l'élève harceleur et ses parents en priorité autour de mesures de responsabilisation en ne négligeant pas les procédures de signalement en cas de faits susceptibles de relever d'une infraction pénale ;

9 accueillir les élèves, victimes ou témoins, ou les parents qui souhaitent être aidés, dans un lieu sûr, discret, avec des procédures clairement identifiées et rassurantes : à qui s'adresser, comment, où, respect de l'anonymat ;

12 après le traitement de l'événement, rester vigilant et assurer un soutien et un suivi dans la durée.

